



TEMPS DE TRAVAIL

Dernières évolutions
et conséquences pratiques

Mardi 17 septembre 2013

9h00 - 17h00
Salons Champs Élysées Boétie,
112/114 rue la Boétie, Paris 8^{ème}

La Lettre des Juristes d'Affaires, le *Lamy Temps de Travail*,
le *Lamy Social* et *Les Cahiers du DRH*, vous proposent
de rencontrer dans le cadre d'une **Journée-débats** :



Grégory CHASTAGNOL,
Avocat associé, Fromont Briens

Philippe FLORES,
Conseiller référendaire à la chambre sociale
de la Cour de cassation

Michel MORAND,
Avocat associé, Barthélémy Avocats,
Professeur associé à l'Université
de Clermont-Ferrand

Les débats seront animés par : **Alain DUPAYS**,
Directeur du Lamy Temps de Travail et du Lamy Social,
Rédacteur en chef des Cahiers du DRH

En partenariat avec :
Lamy Temps de Travail
Lamy Social
Les Cahiers du DRH

Consultez nos programmes sur www.wkf.fr

LES
JOURNÉES
DÉBATS



de la
**Lettre des
Juristes
d'Affaires**

TEMPS DE TRAVAIL

Dernières évolutions et conséquences pratiques

Accords de maintien de l'emploi, temps partiel, forfaits en jours, annualisation du temps de travail, cadres dirigeants, congés payés, pause, repos quotidien et hebdomadaire, régime de la preuve..., le droit de la durée du travail a subi des évolutions majeures, notamment au cours des douze derniers mois. Et ce, principalement, sous l'impulsion de la CJUE, relayée par la Cour de cassation, sans compter avec les nouvelles dispositions de la loi sur la sécurisation de l'emploi. Mise à part les quelques assouplissements qui viennent d'être adoptés, les entreprises doivent faire face à la sévérité des magistrats, qui n'hésitent pas à condamner leur pratique, voir invalider leurs accords, au nom de la préservation de la santé des salariés. Une très grande vigilance s'impose donc, compte tenu de la complexité des règles et, surtout, des risques majeurs encourus, dont l'annulation des dispositifs mis en place, voire des prises d'acte de rupture. Cela passe par un audit des accords qui ont été négociés, sans oublier de reconsidérer les pratiques constatées sur le terrain, afin d'endiguer les dérives et les condamnations.

Quelles sont les nouveautés introduites par la loi sur la sécurisation de l'emploi en matière de durée du travail et comment les appliquer ?

Quelles sont les dispositions illicites et les pratiques à risque ?

Quelles sont les règles de preuves applicables, les sanctions encourues et les délais de recours des salariés ?

Comment procéder en pratique pour se mettre en conformité ?

Cette **Journée-débats** organisée par **La Lettre des Juristes d'Affaires**, en partenariat avec le **Lamy Temps de Travail**, le **Lamy Social** et **Les Cahiers du DRH**, sera l'occasion de faire le point sur les dernières évolutions en matière de temps de travail et sur les méthodes pour auditer et sécuriser ses pratiques.

Cette conférence s'adresse aux :

- DRH et responsables RH
- Directeurs juridiques
- Juristes d'entreprise
- Avocats



Programme

8h30

Accueil des participants - Petit-déjeuner

9h00

AMÉNAGEMENTS DU TEMPS DE TRAVAIL

- Accords de maintien de l'emploi

Sur quoi peut-on agir ?

Comment gérer les refus individuels ?

- Forfaits en jour

Comment se mettre en conformité ?

- Annualisation du temps de travail

Quels sont les modalités de fonctionnement des différents dispositifs (JRTT, modulation, cycle, organisation pluri hebdomadaires versus loi) et comment les gérer ?

Comment se décomptent les heures supplémentaires et comment s'acquiescent les jours de repos ? Quelles sont les incidences des absences et des années incomplètes ?

- Application du statut de cadre dirigeant

Quelles sont les sanctions encourues en cas de classement abusif dans cette catégorie ?

- Travail à temps partiel et intermittent

Quelles sont les nouveautés introduites par la loi de sécurisation de l'emploi ?

Quelles sont les pratiques prohibées et les sanctions encourues ?

12h30

Déjeuner

14h00

TEMPS DE REPOS

- Définition et modalités de décompte

Comment se décompte-t-il ?

Quels outils mettre en place pour garantir le respect des temps de repos ?

- Nouvelles règles applicables aux congés annuels

Quelles sont les dispositions conventionnelles à réviser et les paramétrages de logiciel à modifier ?

CONTENTIEUX, RÈGLES DE PREUVE ET DÉLAIS DE PRESCRIPTION

- Preuve

A qui incombe la charge de la preuve des heures de travail effectuées et des temps de repos et comment ?

- Recours et sanctions en cas d'infractions

Quelles sont les sanctions civiles directes et indirectes encourues et les poursuites pénales éventuelles ?

- Prescription applicable

Quels sont, pour chacune des irrégularités, les délais au-delà desquels l'entreprise ne peut plus être poursuivie et comment se décomptent-ils ?

16h30

Débats avec la salle

17h00

Clôture de la Journée

Tout au long de la journée, une large place sera donnée au débat contradictoire et aux questions des participants.

Les Journées-débats de la Lettre des Juristes d'Affaires

Salons Champs Élysées Boétie - Paris 8^{ème}

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin et votre règlement à l'ordre de : Wolters Kluwer France SAS
Case Postale 410 - 1, rue Eugène et Armand Peugeot 92856 Rueil-Malmaison cedex

Pour nous contacter : Tél. : ☎ **N°Indigo 0 825 08 08 00** - Fax : 01 76 73 48 98 - Courriel : matineedebats@lamy.fr
Enregistrée sous le numéro 11 92 15559 92. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Le nombre de places étant limité
réservez dès aujourd'hui
votre place par fax au
01 76 73 48 98



TEMPS DE TRAVAIL, Dernières évolutions et conséquences pratiques

Mardi 17 septembre 2013 • De 9h00 à 17h00 • Salons Champs Élysées Boétie, 112/114 rue la Boétie, Paris 8^{ème}

Abonnés à La Lettre des Juristes d'Affaires, au Lamy Temps de Travail,

au Lamy Social et ou aux Cahiers du DRH, **910 € HT** soit 1088,36 € TTC (TVA 19,6%)

Les frais de participation comprennent le déjeuner et le dossier de documentation.

Si vous ne pouvez pas participer à cette rencontre, nous vous rappelons que vous pouvez commander le **DOSSIER DE DOCUMENTATION** remis aux participants.
 Je souhaite recevoir ce DOSSIER DE DOCUMENTATION au prix de : 320 € HT, soit 382,72 € TTC (TVA 19,6%). Il me sera adressé à l'issue de la conférence.

Non abonnés : **970 € HT** soit 1160,12 € TTC (TVA 19,6%)

002640 193

Numéro de client : | | | | | | | | | |

Raison sociale : | | | | | | | | | |

Adresse : | | | | | | | | | |

Code Postal : | | | | | | Ville : | | | | | |

Participant : Mme Mlle M.

Nom : | | | | | | | | | |

Prénom : | | | | | | | | | |

Fonction : | | | | | | | | | |

Courriel : | | | | | | | | | |

Inscription gérée par : | | | | | | | | | |

Tél. : | | | | | | | | | | Fax : | | | | | | | | | |

Courriel : | | | | | | | | | |

A réception de votre bulletin de participation, une confirmation et une convention de formation vous seront adressées par retour de courrier. À l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture correspondante vous seront délivrés. Pour être pris en compte, les animations d'inscription doivent nous être communiquées par écrit au plus tard le 6 septembre 2013. À défaut la formation sera facturée intégralement.

Facture à établir précisément à :
(Pour toutes inscriptions facturées à un OPC A ou tout autre organisme collecteur, un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir avant la date de la conférence.)

Raison sociale : | | | | | | | | | |

Service ou contact : | | | | | | | | | |

Adresse : | | | | | | | | | |

Code Postal : | | | | | | Ville : | | | | | |

Fait à : | | | | | | Le : | | / | / | |

Cachet et signature obligatoires :

La signature du présent bon de commande emporte adhésion des CCV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site : www.wkf.fr

Conformément à la loi « informatrice et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant, auprès de WOLTERS KLUWER FRANCE SAS. Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande, elles sont enregistrées dans notre fichier client utilisé par notre groupe et ses filiales, et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Wolters Kluwer France service Direction Commerciale - Case Postale 410 - 1, rue Eugène et Armand Peugeot 92856 Rueil-Malmaison.

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient utilisées par nos partenaires à des fins d'information ou de prospection, veuillez cocher la case ci-contre